# Section 0. Avis d'appel d'offres

**Nom de l'Autorité contractante : Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A.**

**Objet : Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande**

**Référence SIGMaP : S_DAF_103189**

**Avis d'appel d'offres ouvert national N° : 024/25.../SBIR S.A/PRMP/SP-PRMP du 01/09/2025**

BON A LANCER
DNCMP/DCMP MND

**Identification de la procédure : Appel d'offres ouvert national**

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics, **version 1**, de la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A, publié sur le portail web des marchés publics le 17 mars 2025.

2. La Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A. a obtenu des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande.

3. La Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A. sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la mise en place d'une police d'assurance globale dommage et - responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande. Les prestations sont en lot unique.

Les offres variantes ne seront pas prises en compte.

**La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de trente-six (36) mois maximums non renouvelables, avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.**

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne

tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ; Email : dogohoungo@gouv.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : siège de la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion, quartier Cadjèhoun dans la Haie Vive, 1ère rue à gauche derrière le restaurant Livingstone, maison n°453, tous les jours ouvrables de 08h00 à 12h30 GMT+1 et de 14h00 à 17h30 GMT+1.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER

**a) Pour les anciennes entreprises**

- Exigences techniques et expériences :
  - Être une compagnie d'assurance agréée en République du Bénin dans la branche Incendie-Accidents-Risques Divers (IARD), justifié par l'agrément d'exercice de l'activité délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin ;
  - Avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) ainsi que l'année en cours ;
    Lesdits marchés doivent être relatifs à l'assurance globale dommage/ multirisque professionnelle contenant la Responsabilité Civile Chef d'Entreprise.
    Les expériences doivent être justifiées par les contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copies simples) accompagnés des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin ou toutes autres personnes morales de droit privé pour les trois dernières années (2022, 2023 et 2024) ainsi que l'année en cours. Les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception doivent être en copies légalisées.
    Les marchés relatifs aux expériences doivent être d'un montant minimum hors taxes de deux cent dix millions cinq cent huit mille quatre cent soixante-quinze (210 508 475) francs CFA.
  - Disposer d'un personnel d'exécution dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées à la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;
  - Disposer de convention de partenariat avec un réassureur en Afrique et/ou en Europe (en produire les preuves).

- Exigences financières :

  - Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) un chiffre d'affaires annuel moyen de montant hors taxes supérieur ou égal à deux cent dix millions cinq cent huit mille quatre cent soixante-quinze (210 508 475) francs CFA.
    Le chiffre d'affaires annuel moyen doit être justifié par les états financiers certifiés sous la forme prescrite au point 1 de l'annexe A-3-2 ;

  - Avoir une capacité financière, justifiée par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de onze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quinze (11 694 915) francs CFA.

NB : Les candidats doivent satisfaire aux exigences financières cumulativement.

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

BON A LANCER
DNCMP/DCMP MND

- Exigences techniques et expériences :

  - Être une compagnie d'assurance agréée en République du Bénin dans la branche Incendie-Accidents-Risques Divers (IARD), justifié par l'agrément d'exercice de l'activité délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin ;
  - Disposer de personnels d'encadrement et d'exécution dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées à la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;
  - Disposer de convention de partenariat avec un réassureur en Afrique et/ou en Europe (en produire les preuves).

- Exigences financières :

  - Produire, pour les entreprises naissantes, le bilan d'ouverture, et pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence ;

  - Fournir une attestation d'assurance couvrant les risques professionnels à hauteur de deux cent trente-un millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-deux (231 559 322) francs CFA.

  - Avoir une capacité financière, justifiée par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à

hauteur de onze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quinze (11 694 915) francs CFA.

NB : Les candidats doivent satisfaire aux exigences financières cumulativement.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de trente-six (36) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations prévues au premier bon de commande.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 08/09/2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis au siège de la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion, **quartier Cadjèhoun dans la Haie Vive, 1ère rue à gauche derrière le restaurant Livingstone, maison n°453**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la Poste ou DHL. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée et accessible sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), sis au siège de la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion, quartier Cadjèhoun dans la Haie Vive, 1ère rue à gauche derrière le restaurant Livingstone, maison n°453 au plus tard le 30/09/2025 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1).

**NB :**

Les offres des soumissionnaires doivent être contenues dans une unique enveloppe extérieure contenant :

- une enveloppe portant la mention « **ORIGINAL** » contenant l'original des documents constitutifs de l'offre (séparément l'offre technique, et l'offre financière) ainsi que la clé USB comportant la version scannée en PDF de l'original de l'offre, de la garantie de soumission et des renseignements relatifs à la candidature) ;

[1] Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

- une enveloppe portant la mention « **COPIE** » contenant la copie des documents constitutifs de l'offre (séparément l'offre technique et offre financière) ;
- la garantie de soumission ou la lettre de déclaration de garantie ;
- les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes ;
- une enveloppe portant la mention « **VARIANTE** », le cas échéant, en application de la clause 13 des instructions aux candidats contenant l'offre variante (l'offre technique et/ou financière séparément) ainsi que sa version scannée en PDF sur clé USB.

En outre, l'unique enveloppe extérieure doit :

- être adressée à : « la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A. » ;
- comporter :
  - « Appel d'offres ouvert national » ;
  - « Référence SIGMaP : S_DAF_103189 » ;
  - « Objet : Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande »
- comporter la mention « *Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture de plis* »

BON A LANCER
DNCMP/DCMP MND

S'agissant des enveloppes intérieures, outre, les mentions **ORIGINALE, COPIE OU VARIANTE** (le cas échéant), elles doivent porter les mentions ci-après :

- être adressée à : « la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A. » ;
- comporter :
  - « Appel d'offres ouvert national » ;
  - « Référence SIGMaP : S_DAF_103189 » ;
  - « Objet : Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande »
- comporter le nom et l'adresse du soumissionnaire.

**Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **salle de réunion de la** Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion, **quartier**

**Cadjèhoun dans la Haie Vive, 1ère rue à gauche derrière le restaurant Livingstone, maison n°453**, le même jour à 10 heures 30 (heure locale : GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de deux millions cent cinq mille (2 105 000) francs CFA.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées en lot unique sous peine de rejet.

BON A LANCER
ENCMP/DCMP MND

La Personne responsable des marchés publics

Personne Responsable des Marchés Publics
Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion
SBIR

**Douglas Sorry GOHOUNGO**